

Relevé de conclusions de la réunion de négociation préalable du 7 octobre 2010

Comme le prévoit la réglementation relative à la négociation préalable, la directrice générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale a invité la Confédération générale du travail (CGT Educ'action) à prendre part à une réunion de négociation préalable au dépôt de préavis pour des journées de grève envisagées les lundi 18, mardi 19, jeudi 21 et vendredi 22 octobre 2010.

La réunion s'est tenue au ministère de l'éducation nationale le jeudi 7 octobre 2010, de 14h30 à 14h50.

Participant à la négociation :

- pour l'administration : Madame Corinne LABOUREL, adjointe au chef du bureau des études statutaires et réglementaires (DGRH B1-3) ; Monsieur Cédric BENOIT, bureau des études statutaires et réglementaires (DGRH B1-3)
- pour la CGT Educ'action : Monsieur Luc BRIATTE, secrétaire national, responsable du pôle 1^{er} degré.

Le ministère introduit la réunion en rappelant que l'organisation syndicale entend déposer des préavis de grève pour les quatre motifs suivants :

- 1- l'opposition à la suppression de milliers d'emplois 1^{er} degré dans l'éducation nationale ;
- 2- l'opposition à la réforme du recrutement des personnels du 1^{er} degré ;
- 3- la demande d'une autre politique de remplacement dans le 1^{er} degré ;
- 4- l'opposition à l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire.

Le ministère indique que les trois premiers motifs ont fait l'objet d'échanges lors des précédentes et récentes négociations.

La CGT Educ'action acte ce point et admet d'aborder directement le quatrième motif.

- L'opposition à l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire.

CGT Educ'action : l'organisation syndicale plaide en faveur d'un traitement de la difficulté scolaire directement effectué dans la classe, par les enseignants qui peuvent être soutenus par l'intervention en classe de personnels spécialisés relevant des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) dont la suppression est par ailleurs redoutée par les personnels enseignants peu motivés dans ces conditions à se former pour exercer en réseau. Les dispositifs consistant à sortir les élèves les plus en difficulté de la classe, comme les stages de remise à niveau ou l'aide personnalisée qui conduit à alourdir leur emploi du temps par l'ajout de deux heures hebdomadaires, en outre, parfois prévues le vendredi soir, sont dénoncés. Un bilan de ce dispositif serait du reste bienvenu.

L'attention est également appelée sur la tendance à déceler des origines médicales à la difficulté scolaire, alors que les causes de cette dernière résultent surtout de problématiques sociales, et donc à externaliser le traitement de la difficulté scolaire auprès de personnels relevant de professions médicales, tels que les psychiatres.

Le ministère : il est rappelé que le traitement de la difficulté scolaire repose sur différents dispositifs complémentaires : l'aide personnalisée mise en place en 2008 à raison d'un service annuel de 60 heures pour les personnels enseignants et dont les horaires sont fixées localement, les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires et l'intervention des personnels spécialisés dans le cadre des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

S'agissant de la médicalisation de la difficulté scolaire évoquée, il est indiqué qu'un rapprochement auprès de la DGESCO pourrait permettre d'obtenir des éléments pour vérifier ce point.

Par ailleurs, la CGT Educ'action demande des précisions quant à la procédure qui pourrait être mise en place compte tenu de la difficulté, tant pour l'administration que pour elle-même d'ailleurs, d'organiser des négociations préalables récurrentes eu égard à la fréquence des préavis déposés,

étant précisé que la CGT Educ'action entend poursuivre la démarche qu'elle a adoptée en termes de dépôt de préavis.

Le ministère indique que cette question est en cours d'examen.

Enfin, l'organisation syndicale pose la question du remboursement des frais de déplacement engagés pour assister aux réunions de négociations préalables.

Le ministère précise que cette question fera l'objet d'une analyse dans les meilleurs délais.

Aux termes de la négociation, la CGT Educ'Action déclare maintenir son intention de déposer un préavis de grève

L'adjointe au chef du bureau des études
statutaires et réglementaires

CGT Educ'action :

Luc BRIATTE

Corinne LABOUREL
